



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2024 N°80  
4 septembre 2024

-Décision du 29 août 2024 fixant le prix de la place du concert solidaire  
de André Manoukian organisé par la Mission Mécénat de Voies navigables  
de France Aux cales de Radoub à Toulouse (31400) le dimanche 15 septembre 2024

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public  
et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.*

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



## DÉCISION

**fixant le prix de la place du concert solidaire de André Manoukian  
organisé par la Mission Mécénat de Voies navigables de France**

**Aux cales de Radoub à Toulouse (31400) le dimanche 15 septembre 2024**

La Directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration à la Directrice générale,

## DÉCIDE

### **Article 1**

Le prix de la place pour le concert solidaire « Les mélodies du Canal du Midi » de André Manoukian, organisé par la Mission Mécénat de VNF, est fixé à 27 €.

### **Article 2**

Cette décision annule et remplace la décision du 12 août 2024 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 29/08/2024

**La Directrice générale,**

Signé

Cécile AVEZARD.